

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 15 septembre 2012

L'An deux mille douze,
le 15 septembre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 septembre 2012 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaients présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Absents:

Serge COUDERT, Eric FAISANDIER

Désignation d'un délégué suppléant pour la Commission Intercommunale d'aménagement Foncier de la Communauté de Communes du Pays de Saugues : Le Conseil Municipal désigne Francette Pages comme délégué suppléant.

Taxe d'aménagement : Le Conseil Municipal choisit d'appliquer un taux communal de 1% pour la taxe d'aménagement avec 3 secteurs à 5% .

Coupe de bois section de Saint Préjet d'Allier / Pannessac : Le conseil municipal décide de faire réaliser la coupe proposée par l'Office National des Forêts en 2013 et désigne Michel Fougerouse, Christian Planque et Bernard Veysseyre pour constituer les lots. Ceux-ci seront attribués sur pieds après tirage au sort.

Vente des parcelles B743, B744, B746 et B747 : Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir la proposition d'achat reçue.

Demande de subvention pour le projet d'arboretum : Le Conseil Municipal décide de solliciter les fonds du programme européen Leader pour ce projet.

Projet d'installation de panneaux solaires thermiques au complexe touristique : suite à l'étude réalisée par le bureau d'études AVP Ingénierie, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Auvergne et de la réserve parlementaire.

Demande de subvention pour la réfection partielle du réseau d'assainissement au bourg et DCE pour l'ensemble des travaux : Le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Loire pour la réfection partielle du réseau d'assainissement au bourg et demande au bureau d'études préalablement recruté de poursuivre sa mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la production des dossiers de consultation des entreprises.

Validation du vote des habitants de la Bastide : Le 8 septembre dernier, les habitants de la section de La Bastide étaient appelés à voter. Ils devaient indiquer s'ils étaient favorables à l'échange de la parcelle B438 appartenant aux habitants de la Bastide avec la parcelle B725 appartenant à la commune, celle-ci souhaitant construire un observatoire à cervidés sur la parcelle appartenant actuellement aux habitants de la section. Le vote par correspondance était autorisé. Une majorité des électeurs ont votés contre cet échange. Le Conseil Municipal valide ce vote et décide donc de ne pas réaliser le projet communal à cet endroit.

Tarifs 2013 au complexe touristique : Les tarifs 2013 sont validés par le Conseil Municipal sans changement par rapport à ceux de 2012 excepté le prix des week-end en hiver qui augmente de 4 €.

Prise en charge des frais permettant l'obtention d'un permis de conduire transport en commun : Le Conseil Municipal valide la prise en charge des frais correspondants.

Plan de formation et règlement de formation : Le Conseil Municipal valide le plan de formation et le règlement de formation pour les employés communaux établi par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire.

Décisions budgétaires modificatives : Le Conseil Municipal valide les décisions budgétaires modificatives demandées par le percepteur.